

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

3 juillet 2019

Dossier complet le :

3 juillet 2019

N° d'enregistrement :

2019-0139

1. Intitulé du projet

Création d'une aire de stationnement ouverte au public de 235 places.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville du Touquet-Paris-Plage

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LUSSIGNOL Lilyane

RCS / SIRET

21620826400012

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a)	Aire de stationnement ouverte au public de 235 unités

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une aire de stationnement ouverte au public de 235 places par l'aménagement viaire et paysager d'un espace de 10 400m².

Aucune construction de bâtiment, ni démolition n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'augmenter la capacité en stationnement en secteur péricentral, aux abords des grands équipements publics (centre sportif, centre équestre, salle des 4 saisons, Palais des congrès).

Ce projet doit notamment permettre de répondre aux besoins en stationnement générés par la création d'une nouvelle salle de spectacle en extension de l'actuel Palais des congrès.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en :

- l'abattage de 249 arbres de taille variable ;
- la réalisation de la voie de circulation (enrobé rouge) ;
- la pose des pavés à joints enherbés pour les places de stationnement ;
- la replantation de 65 arbres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement sera en permanence ouverte au public, notamment pour les visiteurs lors des nombreux événements sportifs et culturelles de la station.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à demande de permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- surface de circulation	= 3100 m ²
- surface de stationnement	= 3150 m ²
- surface végétale	= 4150 m ²
- Superficie totale	= 10400 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenues de l'Hippodrome et de
Picardie

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 52' 13" 81 Lat. 01° 59' 9" 15

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le Touquet-Paris-Plage

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Touquet-Paris-Plage
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site patrimonial remarquable du Touquet-Paris-Plage
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Plan de prévention des risques littoraux du secteur du Montreuillois
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR3102005 - Baie de Canche et couloir des trois estuaires, situé à 560 m.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 560 m du site classé de la Pointe du Touquet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles au sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suppression de 249 arbres de taille variable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 10400 m ² . Artificialisation de 6250m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cet aménagement permettra de réduire les déplacements de véhicule dans le secteur en constituant un lieu de stationnement placé au centre des équipements générateurs de déplacements (parc équestre, centre sportif, Palais des congrès, centre-ville commerçant). Le trafic existant sera donc orienté sur l'Avenue de l'Hippodrome aux entrées/sorties de l'aire de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions lumineuse : L'aménagement fera l'objet de l'installation de 42 points d'éclairage public présentant les caractéristiques suivantes : - type "ZOPA COMFORT", 57 W, 5103 lm, 3000k - mât acier galvanisé, cylindro-conique de hauteur de 3,50 m.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de l'usage du sol, actuellement boisé, partiellement utilisé par les services techniques de la Ville du Touquet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Caractéristiques du projet destinées à réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement :

- plan d'aménagement tenant compte des arbres existants cherchant à en imiter au maximum la suppression,
- replantation de 65 arbres,
- pose de pavés à joints enherbés pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude de Recherche de plantes arénuses (ALFA, octobre 2018)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Touquet-Paris-Plage

le 27 mai 2019

Signature



Le Maire,

Lilyane LUSSIGNOL



Direction du Territoire et du Développement Durable
 Bureau d'études Espaces Publics
 Plan - Echelle 1/100 - Format page ISO full bleed A3 (297.00 x 420.00 mm)
 F:\Mon travail\Projets\parking salle des 4 saisons\parking 4 saisons - PRO 02.dwg- Onglet Présentation A3
 Edition du 24/6/2019 2:27 par CONFRERE Julien - Dernier Enreg par Jconfrere

CREATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DE 235 PLACES

LOCALISATION DES PLACES PMR



LE TOUQUET PARIS PLAGE (62)

Recherche de plantes
aréneuses sur
servitude dans le
cadre de travaux
d'aménagement d'un
parking

Octobre 2018



📍 4 bis, rue de Verdun
62360 La Capelle-les-Boulogne
☎ 03 21 30 53 01
📠 03 21 30 53 02
✉ alfa@alfa-environnement.fr

Réalisation : Bureau d'études ALFA

- Coordination de la mission : Pascal DESFOSSEZ
- Prospections : Amandine DUFOUR
- Rédaction : Amandine DUFOUR - Pascal DESFOSSEZ
- Réalisation des cartes : Alexandra SPODAR

LE TOUQUET PARIS PLAGE (62)

Recherche de plantes
aréneuses sur servitude
dans le cadre de travaux
d'aménagement d'un
parking

Octobre 2018



✉ 4 bis, rue de Verdun
62360 La Capelle-les-Boulogne

☎ 03 21 30 53 01

📠 03 21 30 53 02

✉ alfa@alfa-environnement.fr

SOMMAIRE

<i>I. Cadre de l'étude</i>	4
<i>II. Localisation du site</i>	4
<i>III. Statuts de protection et inventaires du patrimoine naturel</i>	7
<i>IV. Description du projet</i>	8
<i>V. Patrimoine naturel de périmètre d'étude</i>	9
A. Description de la végétation présente	9
B- Inventaire floristique.....	12
<i>VI. Conclusion</i>	14

I. Cadre de l'étude

Le Bureau d'études ALFA Environnement a été missionné par la mairie du Touquet-Paris-Plage pour la recherche de plantes aréneuses dans le cadre d'une servitude « plantes aréneuses » de la commune du Touquet. Cette recherche est un préalable à l'établissement ultérieur éventuel d'un dossier de défrichement de plantes aréneuses si leur présence était avérée conformément à article. L.143-1 et 2 et R.143-1 à 5 du code forestier.

Ce document présente les résultats de l'expertise de terrain menée le 27 septembre 2018.

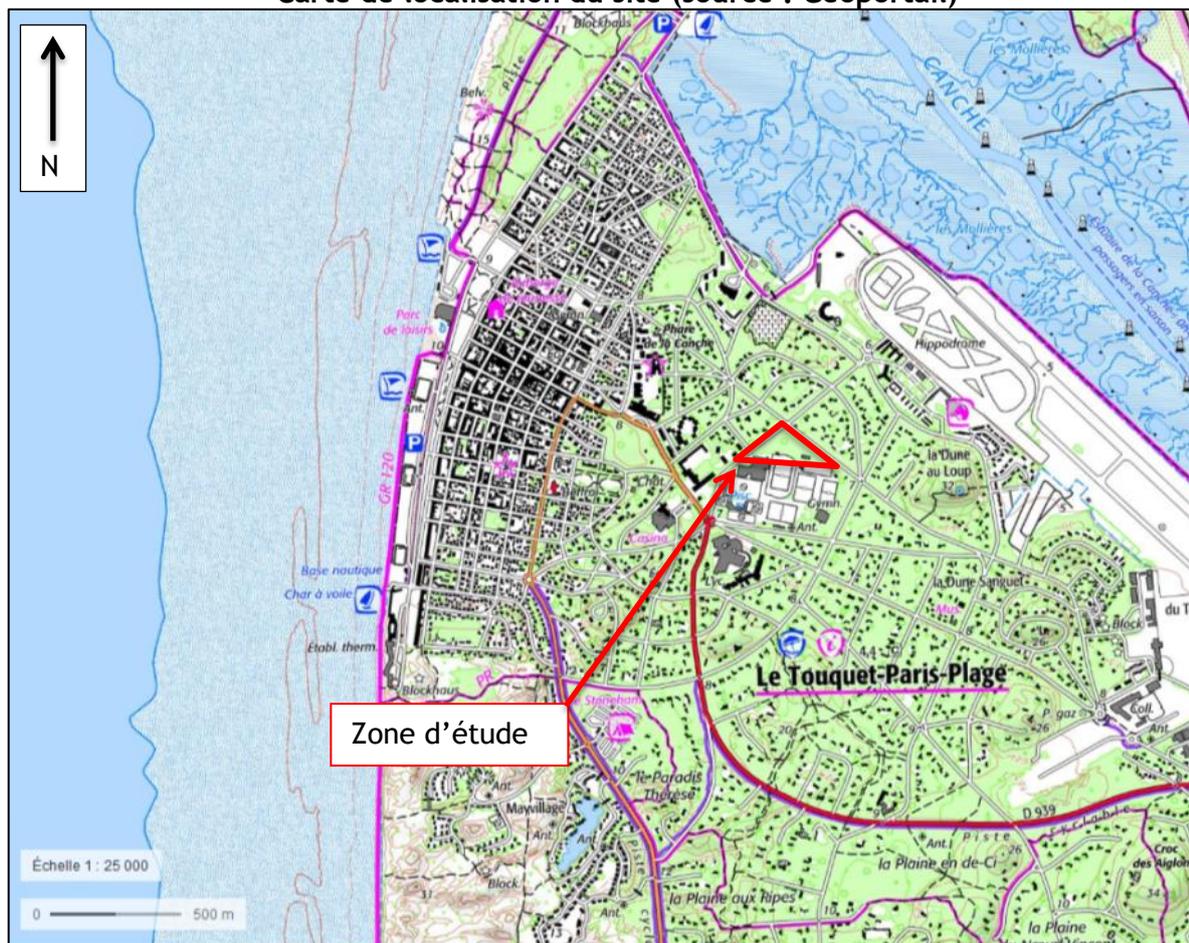
Ont donc été étudiés au travers des inventaires de terrain :

- les habitats naturels en place ;
- la flore.

II. Localisation du site

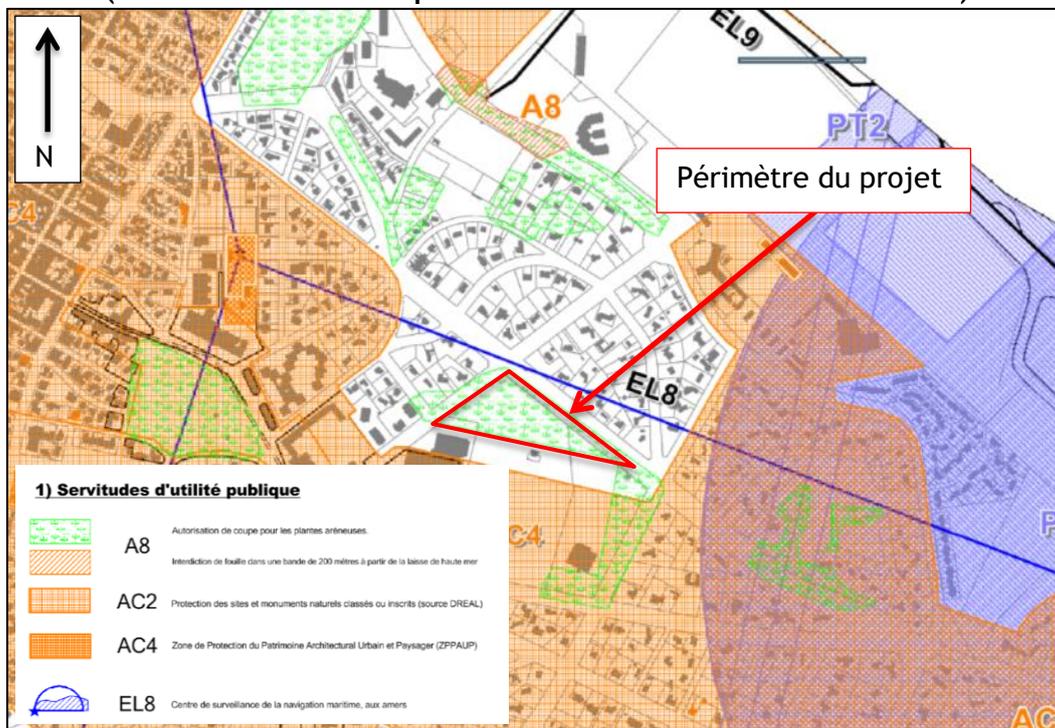
La zone d'étude est localisée sur la commune du Touquet-Paris-Plage, dans le département du Pas-de-Calais (62). La carte ci-après permet de localiser le secteur d'étude.

Carte de localisation du site (source : Géoportail)



Le plan placé ci-après permet de localiser la zone du projet au sein du plan de servitudes d'utilité publique de la commune du Touquet-Paris-Plage.

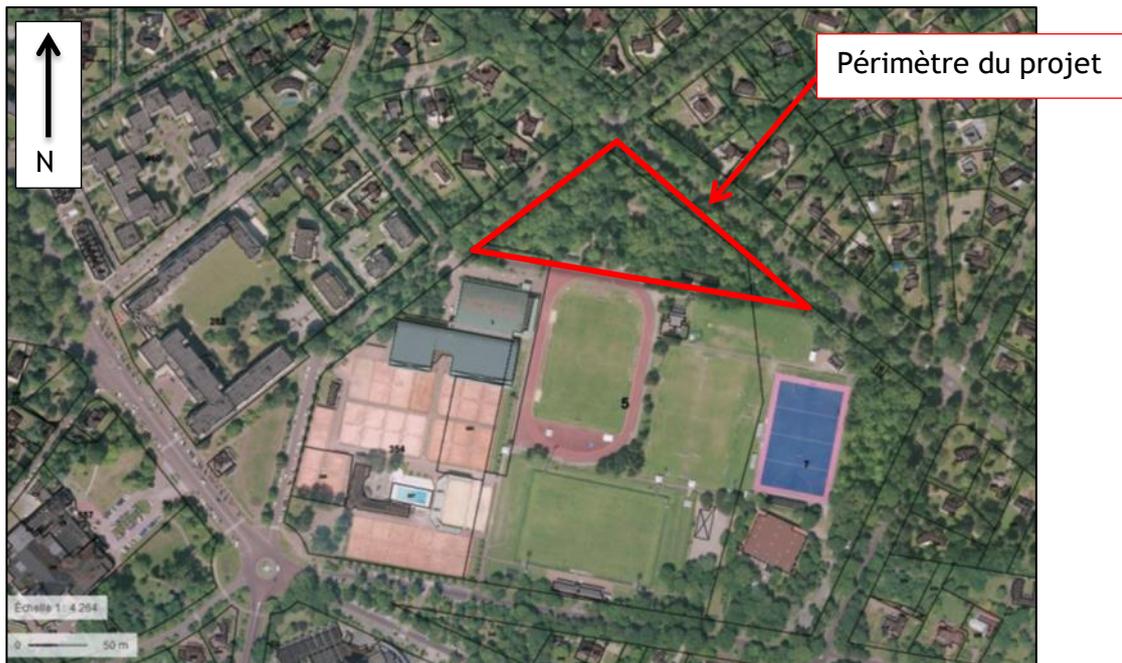
Localisation du projet au sein du plan de servitudes d'utilité publique
(Source : Ville du Touquet - PLU - version du 20 octobre 2014)



D'après ce plan, la zone du projet est située au droit d'une zone A8 dont l'aménagement nécessite la réalisation d'une demande de coupe de plantes aréneuses.

La carte placée ci-après permet de localiser la zone d'étude au sein du cadastre.

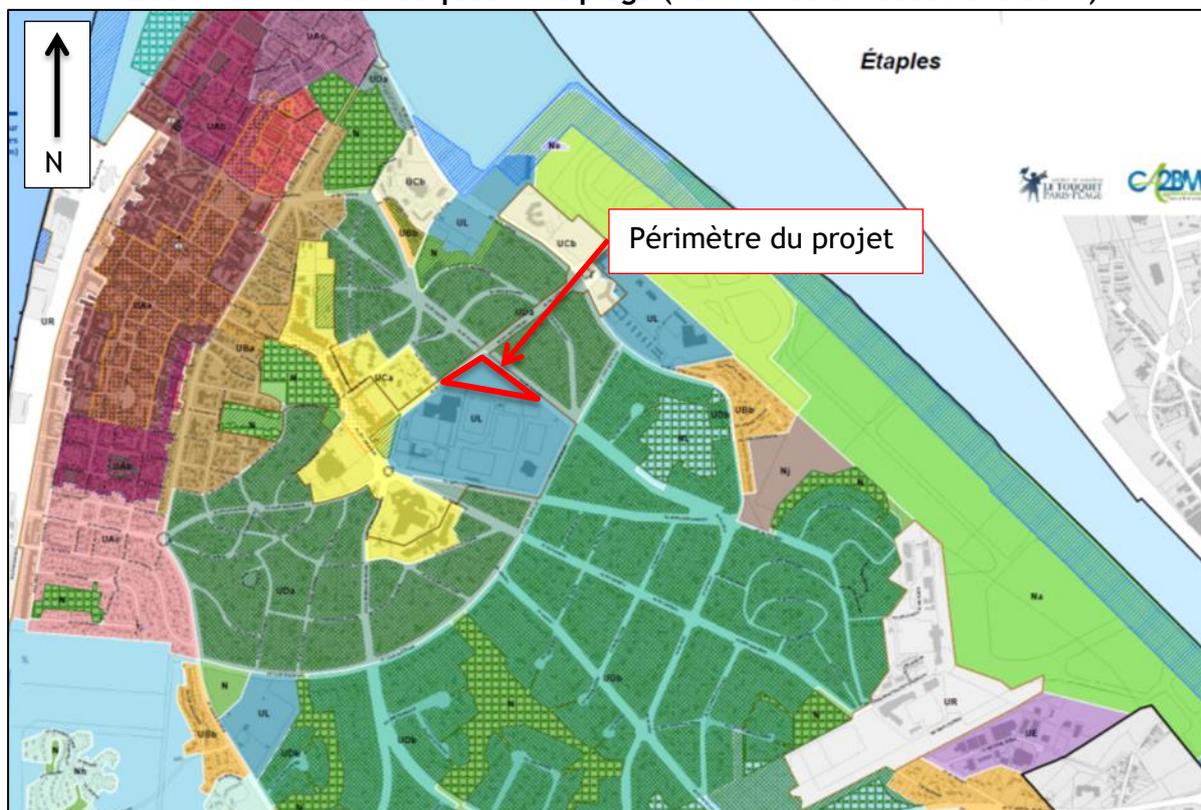
Localisation du projet au sein du cadastre (Source : Géoportail)



Le projet concerne les parcelles 5 et 7 cadastrées en section AT.

Le plan ci-après permet de localiser la zone du projet au sein du PLU de la ville du Touquet.

Extrait du PLU du Touquet Paris plage (Version du 21 décembre 2016)



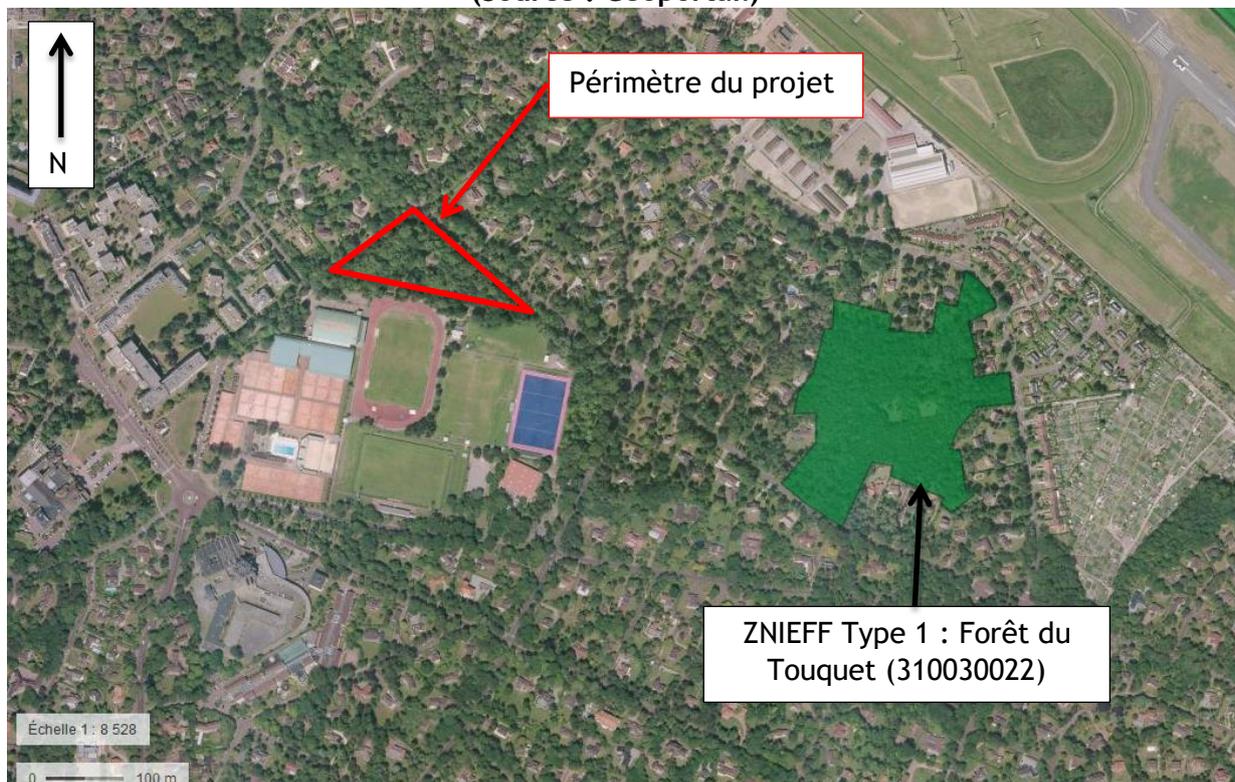
Le projet se situe sur une zone classée UL. D'après le règlement du PLU, les zones UL sont constructibles dans le cadre d'aménagements collectifs entre autres.

III. Statuts de protection et inventaires du patrimoine naturel

Le secteur d'étude n'est situé au sein d'aucune ZNIEFF, en revanche 10 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II se situent dans un rayon de 5 Km.

La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 400 m à l'Est de la zone d'étude, il s'agit de la ZNIEFF de type 1 (310030022) « Forêt du Touquet ». La forêt du Touquet est un peuplement mixte feuillu/résineux associant de vieux Pins maritimes à des essences caduques diverses : bouleaux, chênes, frênes, érables, plus rarement des hêtres. Au cœur de la forêt, une dépression humide partiellement boisée (la Plaine du Nœud Vincent) héberge une remarquable prairie sableuse plus ou moins hygrophile. Au nord-est, un secteur de pelouses et fourrés dunaires occupe quelques hectares à l'extrémité de la piste désaffectée de l'aéroport.

Localisation de la ZNIEFF la plus proche
(Source : Géoportail)



Le site Natura 2000 le plus proche (Baie de Canche et couloir des trois estuaires - FR3102005) se trouve à environ 700 m au Nord du site. Le projet est trop éloigné, trop urbain (centre de la commune) et de trop petite superficie pour avoir une incidence potentielle ultérieure sur ce site Natura 2000 ou sur le fonctionnement des ZNIEFF.

Le site se situe aussi à environ 2 km de la réserve naturelle régionale de la baie de Canche.

IV. Description du projet

La mairie du Touquet-Paris-Plage souhaite aménager un parking pour augmenter le nombre de stationnements du centre sportif existant.

Le projet de parking sera réalisé en deux temps. Dans un premier temps, la partie ouest sera aménagée pour créer 49 places de stationnement.

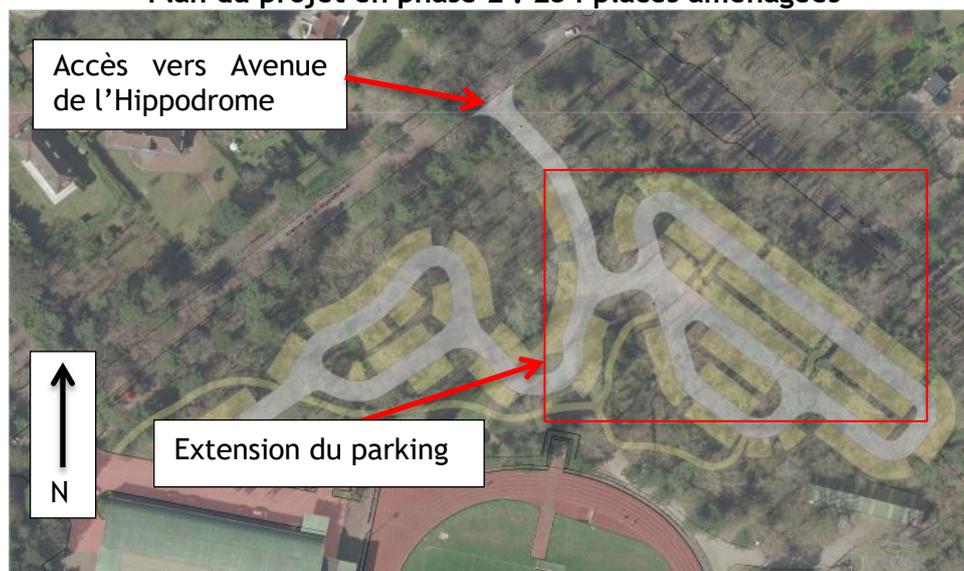
Dans un second temps le parking sera étendu sur la partie est de la zone d'étude afin d'obtenir un total de 234 places de stationnement. Un accès sera créé pour accéder au parking depuis l'Avenue de l'Hippodrome.

Les cartes placées ci-dessous permettent de localiser les deux phases du projet.

Plan du projet en phase 1 : 49 places aménagées



Plan du projet en phase 2 : 234 places aménagées



La création de ce parking nécessite la réalisation de travaux de coupes d'une partie de la végétation actuellement présente.

V. Patrimoine naturel de périmètre d'étude

A. Description de la végétation présente

La zone du projet est bordée au nord par des routes (Avenue de l'Hippodrome au nord-ouest et Avenue de Picardie au Nord-Est) et au sud par un centre sportif accompagné de plantations ornementales.

La carte des habitats observés au sein de la zone étudiée est présentée à la suite de cette description.

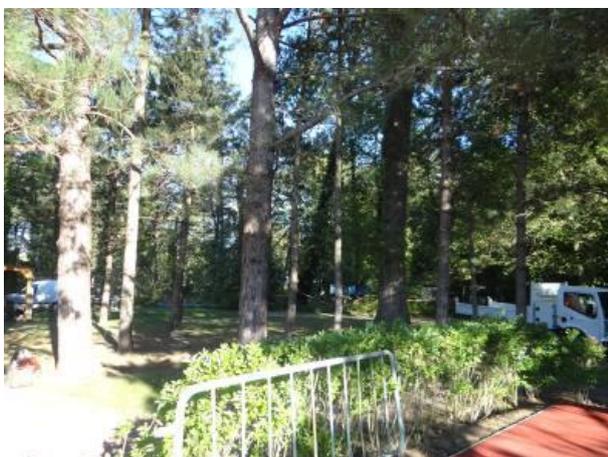
La zone étudiée au droit de la servitude A8 est exclusivement occupée par un boisement mixte peu diversifié en espèce dont la strate arborée est principalement composée : de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), de Peuplier tremble (*Populus tremula*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) ou encore de Pins (*Pinus nigra*). La strate arborée étant bien développée le boisement est assez sombre. Par ailleurs, le Lierre grimpant occupe la majorité des troncs d'arbres présents au sein du boisement, créant ainsi un milieu intéressant pour la faune locale. En effet, le Lierre grimpant sert de refuge, de lieu de nourrissage et de nidification à un grand nombre d'invertébrés et de vertébrés.

Sur les secteurs où la densité d'arbres est plus faible une strate arbustive se développe avec notamment la présence de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), du Prunellier (*Prunus spinosa*) ou encore du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*).

Une strate herbacée peu diversifiée en espèces mais assez dense est présente sur l'ensemble de la zone étudiée, celle-ci est principalement composée de Ronces (*Rubus sp.*), de Lierre grimpant (*Hedera helix*), de Géranium herbe-à-Robert (*Geranium robertianum*), ou encore de Brachypode de bois (*Brachypodium sylvaticum*).

Au centre de la zone étudiée, on note la présence d'une zone ouverte où du matériel technique est stocké et en bordure sud la présence d'une petite plantation linéaire de Pins.

Une entrée située à l'ouest de la zone boisée (Avenue de l'Hippodrome) permet d'entrer avec un véhicule au sein de la zone boisée et d'accéder à la zone de stockage de matériaux, ce chemin se poursuit vers le centre sportif situé en limite Sud. Un chemin piéton plus étroit traverse la zone boisée ouest en est.



Plantations de Pins



Centre de la zone boisée



Chemin piéton traversant la zone boisée

D'après les observations de terrain la zone boisée située sur la servitude A8 semble semi-spontanée et assez ancienne comme en témoigne la présence d'arbres sénescents et l'accumulation de bois mort en sous-bois. **Aucun habitat caractéristique des milieux sableux ou d'espèces « aréneuses » n'ont été relevés au sein de la zone d'étude.**

La consultation d'anciennes photographies aériennes met en évidence la présence d'épais fourrés et de quelques zones sableuses dans les années 40. Toutefois, cette végétation a fortement évolué depuis cette date (évolution naturelle et plantations d'espèces) et elle ne présente plus aujourd'hui de caractère aréneux. L'installation d'un boisement a engendré la constitution d'un sol riche en humus, peu propice aux espèces aréneuses qui sont inféodées aux zones sableuses pauvres en matière organique.

Il est à noter que cette zone boisée présente un certain intérêt pour l'avifaune locale. En effet, lors du relevé de terrain réalisé en septembre 2018 de nombreuses espèces d'oiseaux ont été observées en train de se nourrir au sein de la zone d'étude. Ont été relevés entre autres : le Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), le Pic vert (*Picus viridis*), ou encore la Sittelle torchepot (*Sitta europaea*). Rappelons que ces espèces sont protégées nationalement (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection).

Toutefois, ces observations ont été réalisées en dehors de la période de nidification de ces oiseaux, ces espèces ne peuvent donc pas être considérées comme nicheuses sur le site. Toutefois, certains arbres présentent de petites cavités et sont donc potentiellement utilisés par certaines de ces espèces.

Cartographie des habitats sur le site d'étude



Légende

-  Servitude (A8)
-  Boisement mixte
-  Plantation de Pins
-  Zone de stockage de matériaux
-  Chemin d'accès



0 25 50
Mètres

Réalisation ALFA Environnement, 2018
© Orthophotographie Nord-Pas-de-Calais 2015



Recherche de plantes aréneuses au droit d'une servitude A8
Aménagement parking 4 saisons - Touquet Paris plage - ALFA Environnement, Octobre 2018

B- Inventaire floristique

L'inventaire mené en septembre 2018 a permis de recenser **43 taxons** de végétaux supérieurs, l'inventaire se tenant surtout aux espèces d'origine spontanée reflétant le cas échéant l'existence de plantes aréneuses. Quelques sujets arborés plantés ont été ajoutés lorsqu'ils se rapportent à des essences régionales ou plus ou moins naturalisées

Le classement suivant présente la répartition des espèces végétales selon leur rareté et les menaces dans le Nord - Pas de Calais d'après *l'Inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas de Calais* (CRP/CBNBL, 2016).

Tableau 1 : Classement des espèces végétales observées sur le site

Catégorie	Abréviation	Nombre de taxons observés
RARETE NPdC		
Très commun	CC	30
Commun	C	6
Assez commun	AC	1
Peu commun	PC	1
Assez rare	AR	1
Rare	R	0
Très rare	RR	1
Exceptionnel	E	0
Indéterminé	#	3
TOTAL		43
MENACE NPdC		
Gravement menacée d'extinction	CR	0
Menacée d'extinction	EN	0
Vulnérable	VU	0
Quasi menacée	NT	0
Espèces patrimoniales		0
Espèces déterminantes pour les ZNIEFF		0
Protection nationale		0
Protection régionale		0
Espèces caractéristiques des zones humides		3
Espèces considérées comme invasives		0

La flore rencontrée au sein de la zone d'étude est composée d'espèces très communes à communes. Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été observée lors du relevé de terrain.

Le classement met en évidence la présence d'une espèce très rare mais il s'agit en réalité d'une espèce plantée sur le site : Pin maritime (*Pinus pinaster*).

La liste floristique des espèces observées est reportée page suivante.

Au regard de l'objet de l'étude, on constate **qu'aucune plante aréneuse n'est présente sur le site d'étude**. Les conditions d'habitats ont clairement évolué depuis de nombreuses années laissant place aujourd'hui à une zone boisée assez dense.

Tableau 2 : Liste des espèces végétales recensées sur la zone d'étude en septembre 2018 (ALFA Environnement 2018)

Famille	Taxon	Nom Français	Statut	Rareté NPdC	Menace NPdC	Législation	Intérêt patrimonial	Liste rouge	Espèce invasive NPdC	Espèce déterminante ZNIEFF
ACERACEAE	<i>Acer campestre L.</i>	Érable champêtre	I(NSC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
ACERACEAE	<i>Acer platanoides L.</i>	Érable plane	Z(SC)	AC	NA		Non	Non	N	Non
ACERACEAE	<i>Acer pseudoplatanus L.</i>	Érable sycomore ; Sycomore	I?(NSC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
APIACEAE	<i>Aegopodium podagraria L.</i>	Podagraire ; Herbe aux goutteux	I(NSC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
BRASSICACEAE	<i>Alliaria petiolata (Bieb.) Cavara et Grande</i>	Alliaire	I	C	LC		Non	Non	N	Non
APIACEAE	<i>Anthriscus sylvestris (L.) Hoffmann</i>	Anthriscus sauvage	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
POACEAE	<i>Brachypodium sylvaticum (Huds.) Beauv.</i>	Brachypode des bois	I	C	LC		Non	Non	N	Non
APIACEAE	<i>Chaerophyllum temulum L.</i>	Cerfeuil penché	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
CORNACEAE	<i>Cornus sanguinea L.</i>	Cornouiller sanguin (s.l.)	I(S?C)	CC	LC		Non	Non	N	Non
BETULACEAE	<i>Corylus avellana L.</i>	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I(S?C)	CC	LC		Non	Non	N	Non
MALACEAE	<i>Crataegus monogyna Jacq.</i>	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
POACEAE	<i>Elymus repens (L.) Gould</i>	Chiendent commun	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
ONAGRACEAE	<i>Epilobium hirsutum L.</i>	Épilobe hérissé	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
OLEACEAE	<i>Fraxinus excelsior L.</i>	Frêne commun	I(NC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
GERANIACEAE	<i>Geranium molle L.</i>	Géranium mou	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
GERANIACEAE	<i>Geranium robertianum L.</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
ROSACEAE	<i>Geum urbanum L.</i>	Benoîte commune	I(C)	CC	LC		Non	Non	N	Non
LAMIACEAE	<i>Glechoma hederacea L.</i>	Lierre terrestre	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
ARALIACEAE	<i>Hedera helix L.</i>	Lierre grimpant (s.l.)	I(C)	CC	LC		Non	Non	N	Non
ASTERACEAE	<i>Lapsana communis L.</i>	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
OLEACEAE	<i>Ligustrum vulgare L.</i>	Troène commun	I(C)	CC	LC		Non	Non	N	Non
CAPRIFOLIACEAE	<i>Lonicera periclymenum L.</i>	Chèvrefeuille des bois	I	C	LC		Non	Non	N	Non
PINACEAE	<i>Pinus nigra Arnold</i>	Pin noir (s.l.)	C(NS)	AR?	NA		Non	Non	N	Non
PINACEAE	<i>Pinus pinaster Ait.</i>	Pin maritime	C(NS)	RR?	NA		Non	Non	N	Non
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago lanceolata L.</i>	Plantain lancéolé	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago major L.</i>	Plantain à larges feuilles (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
POACEAE	<i>Poa annua L.</i>	Pâturin annuel	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
SALICACEAE	<i>Populus xcanadensis Moench</i>	Peuplier du Canada	C	#	NA		Non	Non	N	Non
SALICACEAE	<i>Populus tremula L.</i>	Peuplier tremble ; Tremble	I	C	LC		Non	Non	N	Non
AMYGDALACEAE	<i>Prunus spinosa L.</i>	Prunellier	I(NC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
DENNSTAEDTIACEAE	<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn</i>	Fougère aigle	I	C	LC		Non	Non	N	Non
FAGACEAE	<i>Quercus robur L.</i>	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
ROSACEAE	<i>Rubus fruticosus L.</i>	Ronce frutescente	E?	#	#		#	#	#	Non
POLYGONACEAE	<i>Rumex crispus L.</i>	Patience crépue	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
POLYGONACEAE	<i>Rumex obtusifolius L.</i>	Patience à feuilles obtuses (s.l.)	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
LAMIACEAE	<i>Stachys sylvatica L.</i>	Épiaire des forêts ; Grande épiaire	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
ASTERACEAE	<i>Tanacetum vulgare L.</i>	Tanaisie commune ; Herbe aux vers	I(C)	CC	LC		Non	Non	N	Non
	<i>Taraxacum sp.</i>									
TILIACEAE	<i>Tilia cordata Mill.</i>	Tilleul à petites feuilles	I(NC)	PC	LC		Non	Non	N	Non
FABACEAE	<i>Trifolium repens L.</i>	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I(NC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
ULMACEAE	<i>Ulmus minor Mill.</i>	Orme champêtre	I(NC)	CC	LC		Non	Non	N	Non
URTICACEAE	<i>Urtica dioica L.</i>	Grande ortie	I	CC	LC		Non	Non	N	Non
CAPRIFOLIACEAE	<i>Viburnum opulus L.</i>	Viorne obier	I(C)	C	LC		Non	Non	N	Non

La liste des abréviations utilisées dans les listes floristiques est présentée en annexe 1.

VI. Conclusion

Les inventaires menés par le bureau d'études ALFA environnement sur la servitude de protection des plantes aréneuses n'ont pas permis d'observer d'espèces caractéristiques des habitats aréneux. La zone étudiée est aujourd'hui occupée par un boisement semi-spontané composé d'arbres assez anciens et d'un sous-bois principalement composé de Ronces (*Rubus sp.*).

Les caractéristiques aréneuses ont donc disparu depuis plusieurs années, voire décennies et il ne semble pas possible de pouvoir restaurer de telles conditions sans travaux conséquents qui impliqueraient par ailleurs un déboisement total de la zone et un décapage de la terre végétale de surface.

Enfin, de par son caractère boisé la zone d'étude présente un intérêt potentiel pour plusieurs espèces d'oiseaux protégées.

Sur ces bases, on peut conclure à l'absence avérée ou potentielle de plantes aréneuses sur le secteur étudié, dont une partie fera l'objet d'une création de parking.

Il est important de souligner que la présente étude portait uniquement sur la nécessité d'établir un dossier de défrichement de plantes aréneuses pour la réalisation du projet de parking et non sur le défrichement de manière générale.

**Annexe 1 : Liste des abréviations utilisées dans les listes floristiques
- extraits de l'Inventaire de la flore vasculaire en Nord-Pas-de-Calais : raretés,
protections, menaces et statuts
(Version 2016)**

Statuts en région Nord-Pas-de-Calais :

- I = Indigène
- X = Néo-indigène potentiel
- Z = Eurynaturalisé
- N = Sténonaturalisé
- A = Adventice
- S = Subspontané
- C = Cultivé
- ? = indication complémentaire de statut douteux ou incertain se plaçant après le code de statut (I?, Z?, N?, S?, A?, E?).
- E = taxon cité par erreur dans le territoire.
- E? = présumé cité par erreur.
- ?? = taxon dont la présence est hypothétique

Rareté en région Nord-Pas-de-Calais :

- E : exceptionnel ;
- RR : très rare ;
- R : rare ;
- AR : assez rare ;
- PC : peu commun ;
- AC : assez commun ;
- C : commun ;
- CC : très commun.
- ? = taxon présent dans le Nord/Pas-de-Calais mais dont la rareté ne peut être évaluée sur la base des connaissances actuelles
- D = taxon disparu
- D? = taxon présumé disparu.
- ?? = taxon dont la présence est hypothétique
- # = lié à un statut « E = cité par erreur ».
- () = cas particulier des taxons avec un doute sur l'identité taxonomique exacte

Menace en région Nord-Pas-de-Calais :

- EX = taxon éteint.
- EX? = taxon présumé éteint.
- EW = taxon éteint à l'état sauvage.
- EW? = taxon présumé éteint à l'état sauvage.
- CR = taxon gravement menacé d'extinction.
- EN = taxon menacé d'extinction.
- VU = taxon vulnérable.
- LR = taxon à faible risque ; comprend trois sous-catégories :
- CD = taxon dépendant de mesures de conservation ;
- NT = taxon quasi menacé ;
- LC = taxon de préoccupation mineure.
- DD = taxon insuffisamment documenté.
- NE = taxon non évalué.
- ?? = taxon dont la présence est hypothétique
- # = lié à un statut "E = cité par erreur"
- () = cas particulier des taxons d'identité douteuse,

Pour les statuts sténonaturalisé (N, N?), subspontané (S, S?), adventice (A, A?) et cultivé (C), la définition de menaces n'est guère adaptée. Quand un taxon est uniquement concerné par ces statuts, un code « H » est indiqué dans la colonne menaces.

Par convention, le code « H » a également été affecté aux hybrides non fixés.

Législation :

H2 = Protection européenne. Annexe II de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"

H4 = Protection européenne. Annexe IV de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"

H5 = Protection européenne. Annexe V de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore"

;

! = Protection européenne. Taxon prioritaire de la Directive 92/43 CEE : "Habitats, Faune, Flore".

B = Protection européenne. Annexe I de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Conseil de l'Europe, 6 mars 1992.

N1 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995 ;

N2 = Protection nationale. Taxon de l'Annexe 2 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995.

R1 = Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord/Pas-de-Calais au titre de l'arrêté du 1er avril 1991.

Protection CITES :

Arrêté du 29 mars 1988 fixant les modalités d'application de la convention internationale des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Symbolique :

A2 = Annexe II du Règlement C.E.E. n° 3626/82 du Conseil du 3 décembre 1982 relatif à l'application dans la communauté de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

A2<>1 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

a) les graines, les spores et le pollen (y compris les pollinies) et

b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons.

A2<>6 : désigne toutes les parties et tous les produits des taxons de l'Annexe II sauf :

a) les graines et le pollen (y compris les pollinies) ;

b) les cultures de tissus et les cultures de plantules en flacons ;

c) les fleurs coupées des plantes reproduites artificiellement, et

d) les fruits et leurs parties et produits de *Vanilla* spp. reproduites artificiellement

C = Annexe C : Liste des espèces faisant l'objet d'un traitement spécifique de la part de la Communauté (Règlement C.E.E. n° 3143/87 du 19 octobre 1987).

C(1) = Partie 1 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 1.

C(2) = Partie 2 : Espèces visées à l'article 3, paragraphe 2.

Symbolique complémentaire :

Une étoile « * » en plus du symbole signifie que le statut se rapporte à un infrataxon appartenant à un taxon ayant ce statut, exemple : R1* = infrataxon inclus dans un taxon protégé. La lettre « p » en plus du symbole signifie que le statut concerne partiellement le taxon (le statut se situant à un rang inférieur), exemple : R1p = taxon concerné partiellement par l'arrêté du 1er Avril 1991.

Intérêt patrimonial pour la région Nord-Pas-de-Calais :

Oui signifie : plante d'intérêt patrimonial

Livres et listes rouges des plantes menacées [Liste rouge] :

E : rare, menacé ou endémique au niveau européen ; le code U.I.C.N. retenu à cette échelle est indiqué entre parenthèses : E(V), E(E)...

F1 : menacé en France (taxon prioritaire) ; le code U.I.C.N. retenu à cette échelle est indiqué entre parenthèses : F1(V), F1(E)...

R : inscrit à la liste rouge régionale des plantes menacées

Plantes invasives en région Nord-Pas-de-Calais :

A : taxon à caractère invasif avéré, relatif à des taxons naturalisés (N ou Z) et manifestement en extension dans la région

P : taxon à caractère invasif potentiel, relatif à des taxons naturalisés très localement (N) ou parfois simplement subspontanés (S) ou adventices (A), voire actuellement seulement cultivés

Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :

Il s'agit des espèces qui constitueront la base de la deuxième génération ZNIEFF.



SOURCE DE LUMIÈRES
LE TOUQUET
PARIS-PLAGE

SALLE DES 4 SAISONS

Aménagement d'un parking paysager de
 235 places

Echelle : 1/20 000 - Format page : ISO full bleed A3 (297.00 x 420.00 mm)

Plan N° 1

PLAN DE SITUATION

Direction du Territoire et du Développement Durable

Bureau d'Etudes Espaces Publics

Dessiné par JC

Date : Mai 2019

Fichier : parking salle des 4 saisons - Onglet Situation
 Dernier enregistrement le 17/05/2019 par Jconfre

MODIFICATIONS	DATE
.	.
.	.
.	.
.	.



LEGENDE	
	aire de circulation
	aire de stationnement
	périmètre d'aménagement

PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



